

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 novembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Présenté en application du paragraphe 26 de la résolution 2173 (2014), dans lequel le Conseil de sécurité me priait de lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le rapport qui suit présente un état actualisé et une analyse de la situation au Darfour et des progrès accomplis sur la voie des priorités et objectifs stratégiques de l'Opération pour la période écoulée depuis la date de mon dernier rapport, le 22 juillet 2014 (S/2014/515), jusqu'au 15 novembre 2014, ainsi qu'un exposé mis à jour des mesures prises par la mission en réponse à ses priorités stratégiques telles que je les ai exposées dans mon rapport spécial du 25 février 2014 (S/2014/138).

II. Vue d'ensemble et analyse de la dynamique du conflit et de la situation opérationnelle au Darfour

A. Analyse des tendances actuelles et de la dynamique du conflit au Darfour

2. Au cours de la période considérée, on a globalement constaté un ralentissement des opérations militaires, peut-être en raison de la saison des pluies (de juillet à septembre), mais les forces gouvernementales et les mouvements armés se sont opposés dans des affrontements sporadiques et il a été indiqué à plusieurs reprises que le Gouvernement soudanais avait procédé à des frappes aériennes. La concurrence pour la possession des ressources a continué d'aggraver l'insécurité, en entraînant des affrontements meurtriers entre tribus et en s'accompagnant d'une augmentation de la criminalité et du banditisme, avec des retombées significatives sur la population civile, notamment dans le Darfour septentrional, méridional, oriental et central.

Combats entre forces gouvernementales et groupes rebelles

3. La résurgence récente des activités des mouvements armés dans plusieurs de leurs bastions du Darfour méridional, septentrional et central permet de penser qu'ils sont en train de se regrouper alors que la campagne de la Force d'appui rapide







plus tôt dans l'année les avait laissés considérablement affaiblis il y a quelque mois. En septembre et octobre, l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) a réussi à infliger des pertes aux forces gouvernementales à Rockero et Golo (centre du Darfour) et dans la zone du djebel Amer (Darfour septentrional). Si l'Armée de libération du Soudan-faction Mini Minawi (ALS-MM) et la faction Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ont évité toute confrontation directe avec les forces gouvernementales, elles ont affirmé leur présence en installant des points de contrôle dans leurs bastions du Darfour méridional et septentrional et en extorquant des sommes en espèces ou du carburant aux sociétés de transport employées par l'ONU.

4. Ces derniers mois, on a constaté une certaine érosion de la présence et de l'influence militaires de l'ALS-AW au-delà de son fief du djebel Marra, au carrefour des Darfour central, septentrional et méridional. Conséquence de l'absence prolongée d'Abdel Wahid, le factionnalisme qui sévit au sein du groupe est venu l'affaiblir à la fois politiquement et militairement. Toutefois, en dépit des informations indiquant que ces dissensions internes auraient affecté les opérations militaires de l'ALS-AW et leur efficacité, les affrontements entre les forces armées soudanaises et l'ALS-AW ont bien montré que les principaux éléments de l'ALS-AW sont déterminés à limiter les incursions du Gouvernement dans la région. Les récents combats déclenchés par la décision du Gouvernement de faire de Golo la capitale de la nouvelle localité du djebel Marra central en sont un exemple probant. Ceci étant, en raison des restrictions d'accès à Rockero, la MINUAD n'a pas été en mesure de vérifier précisément les retombées de ces affrontements sur le moment.

5. Les affrontements survenus le 15 octobre entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW près du camp de déplacés Straha à Nertiti (Darfour central) ont fait deux morts dans les rangs des forces armées soudanaises et trois parmi les hommes de l'ALS-AW. Par la suite, les Forces armées soudanaises ont prévenu les déplacés qu'ils devaient interrompre toutes leurs activités en dehors de l'enceinte du camp en raison de la volatilité de la situation sur le plan de la sécurité. Après deux jours, l'intervention de la MINUAD a permis le retour à la normale.

6. C'est l'ALS-MM, essentiellement implantée au Darfour méridional et oriental, avec ses bastions traditionnels à Shearia, Labado et Mouhajeriya, qui a été le plus touchée par la campagne de la Force d'appui rapide pendant le premier trimestre de 2014. Depuis le mois de juillet, certains de ses combattants ont été repérés à Labado et Shearia, même s'ils n'étaient pas en train de prendre activement part à des combats. L'ALS-MM s'est aussi livrée à des extorsions contre des convois commerciaux et gouvernementaux à un certain nombre de postes de contrôle entre Nyala et Changel-Tobaya. Le 11 septembre, un convoi gouvernemental se rendant de Nyala à Al-Fasher a été pris en embuscade par des éléments de l'ALS-MM dans le village de Nurtic, à proximité du site de l'équipe de la MINUAD de Changel-Tobaya. Quatre des membres de ce convoi ont trouvé la mort. En réponse, les services de sécurité du Gouvernement ont imposé des restrictions à la circulation de véhicules sur l'axe Al-Fasher-Changel-Tobaya et dans la région.

7. Au contraire de l'ALS-MM, dont la plupart des éléments sont des Zaghawas, ou de l'ALS-AW, qui compte pour l'essentiel des Fours, la faction Gibril Ibrahim du MJE est composée d'éléments d'horizons divers, ce qui l'a aidée par le passé à étendre son influence à l'ensemble du Darfour. Cependant, suite à la scission de la faction Bachar (maintenant MJE-Paix), qui a signé le Document de Doha pour la

paix au Darfour, et comme un grand nombre de ses combattants se trouvent sur les lignes de front au Kordofan méridional et au Soudan du Sud, la faction Gibril Ibrahim n'est pas active au Darfour, sauf dans la zone située entre Oum Barou et Tine au Darfour septentrional. Le 20 octobre, à la suite des frappes aériennes des forces armées soudanaises sur les villages d'Oum Barou, le MJE a installé des postes de contrôle entre Oum Barou et Tine. La faction Gibril Ibrahim n'a pas mené d'activités militaires au Darfour au cours de la période considérée.

8. Après avoir reçu des informations de la population faisant état de bombardements aériens le 19 octobre dans les villages d'Abu Leha et Orschi près de Oum Barou, la MINUAD a déterminé que six bombes avaient été larguées dans la région, tuant un civil. Au terme d'une autre mission, le Bureau de la neutralisation des explosifs et des munitions de la MINUAD a confirmé qu'il ne restait pas de munitions non explosées dans ces villages. Il a aussi été signalé que des bombardements avaient fait des victimes civiles les 16 et 30 octobre dans l'est du djebel Marra. La MINUAD n'a pu confirmer la véracité de ces dires, mais elle a été en mesure d'affirmer que Rofata, dans l'est du djebel Marra (Darfour septentrional) avait été le théâtre d'un bombardement le 5 novembre. Le Bureau de la neutralisation des explosifs et des munitions a prévu de mener une mission de vérification sur place.

Menaces et attaques à l'encontre de civils

9. Au total, 55 cas de violences et d'attaques contre des civils ont été enregistrés par la MINUAD, dont 16 attribués à des milices arabes, 23 aux forces gouvernementales et 16 à des éléments armés inconnus. Pour la première fois depuis de nombreuses années, des éléments de l'ALS-AW et de l'ALS-MM ont également été impliqués dans plusieurs attaques directes contre des civils et dans des actes qui ont conduit à des pertes civiles, fait des blessés et entraîné des déplacements de population.

10. Aux mois d'août et de septembre, les milices arabes armées et la Force d'appui rapide ont resserré leur contrôle sur certaines zones du Darfour septentrional, méridional et oriental, et des attaques auraient été perpétrées contre des civils, y compris des déplacés, par les Rizeigat du nord, à Korma, Tawilla et Changel-Tobaya (Darfour septentrional) et par les Rizeigat du Nord et du Sud et les Misseriya à Menawachei (Darfour méridional) et Labado (Darfour oriental). Par ailleurs, des milices arabes sont soupçonnées d'avoir perpétré 12 attaques contre des civils dans huit villages de Korma et dans le camp de déplacés de Korma, qui ont été le théâtre de meurtres, de viols, d'agressions, d'enlèvements, de menaces, de vols et de vols de bétail.

11. Le 14 août, 45 Arabes qui portaient l'uniforme de la Force d'appui rapide, des forces armées soudanaises ou des gardes frontière ont encerclé les camps de déplacés d'Hamada et de Mosku (Darfour septentrional) et menacé de les attaquer au motif que des résidents du camp avaient tué deux membres de la Force d'appui rapide le 9 août. Deux jours plus tard, une centaine d'Arabes montés sur des chameaux et armés de mitrailleuses et de fusils d'assaut auraient tiré à l'aveuglette aux environs du camp d'Hamada pendant trois heures. Les Forces armées soudanaises sont intervenues et, au terme d'une médiation dirigée par le Gouvernement, il a été convenu que les déplacés paieraient le prix du sang pour les deux hommes qui étaient morts. Lors d'un incident séparé, le 22 septembre, des

déplacés ont été harcelés, battus et dépouillés de leurs effets personnels et de leurs têtes de bétail, apparemment par des éléments de la Force d'appui rapide, à proximité du village de Kobi (Darfour méridional).

12. Les déplacés ont continué d'exprimer leur inquiétude face à la détérioration de la sécurité, en particulier dans les camps de Mournei, Hujaj, Abuzar et Al Riyah (Darfour occidental) et dans les camps de Nifasha et Shadad (Darfour septentrional). Au début du mois d'octobre, les déplacés du camp de Labado (Darfour oriental) ont fait savoir à la MINUAD que des nomades arabes armés venus de la région les harcelaient. Lors d'un incident survenu le 4 octobre, deux déplacés ont été tués et leurs assassins se sont emparés de leur bétail. Le 7 octobre, des nomades arabes ont aussi tenté de voler du bétail appartenant à des déplacés, ce qui a provoqué des affrontements qui se sont soldés par la mort de deux membres de la tribu des Rizeigat du nord. La MINUAD a été en mesure de vérifier l'authenticité de ces deux incidents.

13. Les mouvements armés ont été impliqués dans plusieurs incidents qui se sont soldés par des attaques contre des civils ou des déplacements de population. Le 7 septembre, des éléments de l'ALS-AW ont enlevé six des représentants des déplacés du camp de Nertiti (Darfour central) au motif qu'ils encourageaient les déplacés à participer au processus de paix. Ces hommes étaient apparemment détenus au quartier général de l'ALS-AW à Koutoum (à 15 km à l'est de Nertiti) dans l'attente de leur jugement. Le chef du groupe a été libéré le 16 septembre au terme de négociations entre l'ALS-AW et le Comité de coexistence pacifique et l'Administration autochtone. Les procès ont été abandonnés après que les responsables de la MINUAD sont intervenus auprès des dirigeants du Mouvement. Le reste du groupe a été relâché à la fin du mois de septembre.

14. Des éléments de l'ALS-AW ont également été impliqués dans une attaque menée le 11 septembre contre un camp de nomades arabes Rizeigat dans la région d'Al Wehda, près de Menawachei (Darfour méridional), au cours de laquelle un cheikh et son fils ont trouvé la mort et 10 chameaux appartenant à la communauté ont été tués. Alors que les Rizeigat poursuivaient leurs agresseurs, des échanges de tirs ont eu lieu dans les environs de Dobo Madrasa, provoquant la mort de 10 membres de l'ALS-AW et faisant 2 blessés parmi les Rizeigat. Le 1er octobre, des éléments de l'ALS-AW auraient enlevé 10 enseignants et membres de l'Association des parents d'élèves de Rockero (Darfour central). Il était reproché à ces enseignants d'avoir participé à une conférence du Parti du Congrès national à Zalingei (Darfour central) le 24 septembre et d'avoir contribué à l'organisation des élections d'avril 2015 dans la région. La dimension politique de certaines attaques révèle une tendance préoccupante, en particulier à la lumière des luttes de pouvoir internes au sein du mouvement de l'ALS-AW.

15. Le 11 septembre, des miliciens arabes ont attaqué trois villages situés à 50 kilomètres du site de Changel-Tobaya de la MINUAD. Déclenchée par un différend entre éleveurs et nomades au sujet de pâturages, cette attaque a entraîné la mort de trois hommes. Quatre enfants ont aussi été brûlés et quatre femmes violées, la population se voyant ainsi contrainte de fuir vers les camps de déplacés les plus proches.

Violences locales et conflits intercommunautaires

16. Durant la période considérée, les affrontements intercommunautaires, principalement entre tribus d'origine arabe autour de l'accès aux ressources, ont continué de peser sur la situation des civils et de provoquer des déplacements. On a recensé 11 confrontations et 377 morts, contre 24 confrontations et 93 morts au cours de la période précédente. Les principaux conflits sont ceux qui opposent les Rizeigat et les Maaliya au Darfour oriental, les Beni Hussein et les Rizeigat du nord au Darfour septentrional, et les Fallata et les Habbaniya au Darfour méridional.

17. Sur le nombre total de victimes recensées, 320 ont trouvé la mort dans des affrontements ayant éclaté à Oum Rakouba et Abou Karinka (Darfour oriental) au mois d'août entre les Rizeigat du sud et les Maaliya à la suite d'un vol de bétail commis par un membre de la tribu Rizeigat du sud dans un village Maaliya à Oum Rakouba. Par suite, les Rizeigat du sud ont attaqué un poste de la police gouvernementale, où deux véhicules et une quantité inconnue d'armes ont été saisis. Une opération de poursuite lancée le 16 août par les Maaliya a entraîné la mort de 29 Maaliya et de 35 Rizeigat du sud et fait un nombre indéterminé de blessés. Selon des informations de source locale recueillies par la MINUAD à Adilla, les Rizeigat du sud ayant pris part à l'affrontement portaient des uniformes similaires à ceux des Forces d'appui rapide et des gardes frontière et étaient équipés d'armes automatiques de forte puissance et de mortiers. Les violences se sont poursuivies jusqu'au 20 août, lorsque les Rizeigat du sud ont attaqué des positions des Maaliya à Oum Rakouba, causant un nombre indéterminé de morts et de blessés. Les combats se sont calmés après que les Maaliya eurent bloqué la route stratégique El Obeid–El Daein le 14 septembre. Les tensions ont repris de plus belle avec deux nouveaux affrontements, à Abou Jabra et El Daein le 3 octobre et à Abou Dangal à Chearia le 9 octobre.

18. Les conflits entre communautés autour des ressources se sont poursuivis au Darfour septentrional. Ainsi, à El Sireif et Saraf Oumra, les Beni Hussein et les Rizeigat du nord se sont affrontés à cinq reprises du 25 au 28 août, lorsque ces premiers ont volé 150 dromadaires au village Taigai. Au total, au moins 16 Rizeigat du nord et 25 Beni Hussein ont été tués.

19. Le 6 septembre, des heurts ont opposé des membres des tribus Fallata et Habbaniya près du village de Chagag, dans la localité de Bouram (Darfour méridional), faisant deux morts de chaque côté. Un autre accrochage a éclaté le jour suivant, causant la mort de deux membres des Habbaniya et quatre membres des Fallata. Il semble que ces affrontements aient eu pour origine des vols de bétail commis de part et d'autre. Le 30 septembre, les Fallata et les Rizeigat du sud se sont affrontés à Labado (Darfour oriental).

Criminalité et banditisme

20. La criminalité demeure une préoccupation majeure. Le problème est aggravé par plusieurs facteurs : les moyens limités des forces de l'ordre locales, l'impunité, la prolifération des armes légères et une culture de la violence entretenue par la situation de conflit prolongé que connaît le Darfour. Au cours de la période considérée, les activités criminelles ont pris plusieurs formes : attaques de villages, viols, détournements de véhicules, enlèvements. Cependant, si le nombre de faits constatés est en baisse par rapport à la période précédente (passant de 331 à 284),

plusieurs cas d'enlèvement de déplacés imputés à des groupes armés ont été signalés. La plupart des faits sont survenus à proximité des camps de déplacés.

21. Les communautés locales et les fermes de personnes déplacées ont également été victimes de divers actes de criminalité imputés à des milices arabes : meurtres, viols, violences physiques, intimidations, vols de bétail. Dans la plupart des cas, les déplacés avaient été avertis de ne pas utiliser les terres de la zone.

22. Face à la multiplication des actes criminels, le Gouverneur du Darfour méridional a pris, le 15 juillet, un certain nombre de mesures de sécurité d'urgence : couvre-feu dans tout l'État, interdiction de circulation des civils armés, des individus masqués et des véhicules non enregistrés, vastes opérations de ratissage dans les camps de déplacés en vue d'arrêter les personnes se livrant à des activités criminelles ou se trouvant en possession illégale d'armes ou d'alcool. Par ailleurs, une juridiction d'urgence a été mise en place et des procureurs désignés. Dans ce cadre, les autorités compétentes ont procédé, du 3 au 5 août, à une série de bouclages et de ratissages dans les camps de déplacés d'Otach et d'Al Salam, qui ont abouti à l'arrestation et au jugement de personnes soupçonnées d'activités criminelles. Si ces mesures ont amélioré la sécurité au Darfour méridional, les déplacés continuent de se montrer très hostiles à l'intervention du Gouvernement dans les camps.

B. Situation humanitaire

23. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, aux plus de deux millions de déplacés à long terme s'ajoutent les personnes que le conflit a chassées de leurs foyers depuis le début de l'année et dont le nombre est passé de 385 000 au cours de la période précédente à 431 300. Si 132 000 de ces personnes ont pu rentrer chez elles, 298 700 restent déplacées. Durant la période considérée, les déplacements ont été provoqués par deux grands foyers de tension : d'une part, les affrontements entre Maaliya et Hamar et entre Maaliya et Rizeigat au Darfour oriental; d'autre part, les conflits entre Beni Hussein et Rizeigat du nord au Darfour septentrional. Les retours de déplacés restent sporadiques et temporaires. Plusieurs facteurs font obstacle au retour volontaire et permanent : l'insécurité, l'absence de services de base sur les lieux de retour et une réticence générale à renoncer au statut de déplacé et à la ration mensuelle à laquelle cette qualité donne droit.

24. Les fortes pluies et les inondations qui ont touché de nombreuses régions du Darfour au mois d'août ont éprouvé des milliers de déplacés. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), quelque 9 300 personnes ont été déplacées dans les camps de Korma et de Zam Zam et dans certaines parties de la ville d'Al-Fasher (Darfour septentrional), où des pluies torrentielles ont détruit 2 894 foyers, partiellement submergé trois hôpitaux et fait quelque 16 600 sinistrés. À la demande du Ministère de la santé de l'État et de l'Organisation mondiale de la Santé, la MINUAD a aidé à drainer les eaux stagnantes dans certaines parties de la ville pour limiter les zones de reproduction des moustiques. Dans le camp de déplacés d'El Salam (Darfour méridional), les inondations ont détruit 203 foyers et en ont endommagé 595 autres. En raison de l'impraticabilité de certaines routes, la mission a dû réduire le nombre de patrouilles et d'escortes armées, y compris celles des convois humanitaires qui acheminent une aide vitale aux populations dans le besoin.

C. Contexte opérationnel

25. Le contexte opérationnel au Darfour reste difficile : l'insécurité, la criminalité et les restrictions à la liberté de circulation sont autant de facteurs qui entravent l'exécution du mandat de la MINUAD et des programmes des agents humanitaires, et qui menacent la sécurité et à la sûreté du personnel de la MINUAD et des Nations Unies. Les entraves mises à la liberté de circulation ont globalement diminué pendant la saison des pluies. C'est dans l'État du Darfour septentrional que les restrictions sont les plus élevées. Les responsables de la MINUAD sont intervenus auprès des autorités militaires aux niveaux local et national pour faire cesser les refus d'accès, soulignant la nécessité pour la MINUAD d'avoir libre accès à toutes les zones du Darfour. Si l'accès aux communautés s'est globalement amélioré au cours de la saison des pluies, la mission a recommencé à se heurter à des difficultés pour accéder aux zones de conflit, notamment à Thabet, Koutoum et Korma au Darfour septentrional et à Abou Karinka au Darfour oriental. Les entraves à la liberté de circulation rencontrées ont été imposées, au nom de la sécurité, aussi bien par le Gouvernement que par les mouvements armés.

26. Le personnel de la MINUAD a été pris à partie à trois reprises au cours de la période considérée. Ces attaques ont coûté la vie à trois Casques bleus et à un agent local de la mission. Le 30 août, à Ardamata (Geneina), un membre de la police gouvernementale a ouvert le feu et tué un agent de sécurité de la MINUAD lors d'un règlement de compte personnel. Le 16 octobre, un groupe de miliciens non identifiés a attaqué une patrouille de la MINUAD qui gardait un puits à Choba (Darfour septentrional). Deux Casques bleus éthiopiens sont morts sur les lieux, un troisième a succombé par la suite à ses blessures. Les auteurs se sont emparés d'un véhicule équipé d'une mitrailleuse et de 100 munitions avant de prendre la fuite. Le 29 octobre, un groupe d'hommes non identifiés à bord de deux véhicules armés d'une mitrailleuse ont attaqué une patrouille de la MINUAD près d'un point d'eau aux environs de Koutoum (Darfour septentrional). Au cours de la fusillade qui s'est ensuivie, trois Casques bleus sud-africains ont été blessés, dont un grièvement. Depuis, la MINUAD a pris des mesures pour réduire l'exposition de son personnel aux menaces de sécurité connues et renforcé le mécanisme de coordination de la sécurité avec le Gouvernement. Les incidents touchant le personnel des Nations Unies ont fait l'objet d'enquêtes conjointes.

27. En ce qui concerne les enlèvements, le Directeur de l'OIM au Darfour méridional a été relâché le 25 juillet, 21 jours après avoir été enlevé par des hommes armés non identifiés à Nyala. Un agent national de l'UNICEF et deux agents internationaux de l'organisme GOAL, pris en otage le 18 juin à Koutoum (Darfour septentrional), ont été libérés le 19 juillet, après 32 jours de captivité.

28. Les détournements et vols de véhicules des Nations Unies ou de la MINUAD pendant la période considérée ont été particulièrement nombreux à Al-Fasher, où sévissaient des éléments armés et des bandes criminelles. Au 15 novembre, 13 véhicules des Nations Unies ou de la MINUAD et 5 véhicules d'organisations non gouvernementales internationales avaient été détournés (contre respectivement huit et cinq au cours de la période précédente). Parmi ces véhicules, six (cinq des Nations Unies ou de la MINUAD et un d'une organisation non gouvernementale) ont été retrouvés (contre quatre au cours de la période précédente). Au 15 novembre, 67 incidents (effractions, vols à main armée, vols simples) avaient été recensés au

total (56 touchant les Nations Unies ou la MINUAD, 11 touchant des organisations non gouvernementales), contre 77 incidents au cours de la période précédente.

29. Les extorsions de fonds dont sont victimes les camions des Nations Unies ou de la MINUAD sur les routes contribuent à l'insécurité routière. À trois reprises, les 21 et 29 août et le 8 septembre, des convois de la MINUAD ont été arrêtés par l'ALS-MM à Tangarara (Darfour septentrional) et requis de payer un droit de passage. Lors d'une réunion avec l'ALS-AW, l'ALS-MM et le MJE-Gibril au mois d'août à Kampala, la MINUAD a fait comprendre aux mouvements armés que l'imposition de péages était inacceptable, et les représentants des mouvements armés se sont engagés à remédier à la situation. Aucun nouvel incident n'a été signalé depuis.

30. Pendant la période considérée, sept agents recrutés sur le plan national de l'Organisation des Nations Unies ont été arrêtés par le Gouvernement ou par des mouvements armés (contre trois au cours de la période précédente). Le 8 août à El Daein (Darfour oriental), la police gouvernementale a arrêté puis relâché sans les inculper trois agents recrutés sur le plan national (deux de la MINUAD et un du Bureau de la coordination des affaires humanitaires) soupçonnés d'avoir volé du matériel appartenant aux Nations Unies dans le camp de la MINUAD de la ville. Le 7 septembre, elle a arrêté quatre agents recrutés sur le plan national de la MINUAD dans le cadre de l'enquête sur un vol de matériel appartenant aux Nations Unies (10 appareils de réfrigération) commis dans l'entrepôt de la mission à Al-Fasher. La MINUAD enquête actuellement sur ces faits. Le 14 août, dans la zone de Kagouro (Darfour septentrional), un vacataire de la MINUAD a été arrêté, avant d'être relâché, par les forces de l'ALS-AW pour des raisons inconnues.

31. Durant la période considérée, le Gouvernement soudanais a délivré 844 visas au personnel de la MINUAD : 23 civils, 104 militaires, 430 policiers, 182 vacataires, 1 consultant, 103 visiteurs officiels et 1 personne à charge d'un agent en poste à Khartoum. Au 10 novembre, 57 visas étaient en attente : 7 civils, 3 Volontaires des Nations Unies, 10 militaires, 4 policiers, 19 vacataires, 2 consultants, 10 visiteurs officiels et 2 personnes à charge.

32. La MINUAD compte actuellement 24 unités militaires et 13 unités de police constituées. Sur les 24 unités militaires, 11 affichent un taux de disponibilité opérationnelle supérieur à 90 % et 11 un taux supérieur à 70 %. Quant aux deux dernières, leur taux est passé de moins de 50 % à près de 60 %. Sur les 13 unités de police constituées, 11 ont un taux d'efficacité opérationnelle supérieur à 90 %. Le taux moyen de toutes les unités avoisine les 91 %. Néanmoins, les insuffisances au niveau du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pèsent sur les ressources de la mission et limitent la capacité de déploiement temporaire dont ont grandement besoin les pays fournisseurs de contingents.

33. Si l'accès humanitaire reste problématique, la situation a néanmoins connu quelques améliorations au cours la période considérée : plusieurs missions interorganisations ont été menées dans les cinq États du Darfour pour évaluer les besoins et apporter l'aide nécessaire. Au début du mois de novembre, les partenaires humanitaires estimaient qu'environ 75 % des nouveaux déplacés avaient pu bénéficier d'une forme d'assistance depuis le début de l'année 2014. Au total, les partenaires humanitaires déclarent avoir effectué 187 missions au Darfour entre juin et octobre. Toutefois, ils continuent de faire état de leurs difficultés à obtenir un accès durable qui leur permette systématiquement d'évaluer les besoins, d'assurer assistance et protection et de mesurer l'effet de leur travail. L'action humanitaire a pâti de

l'insécurité, la montée de la criminalité et le banditisme constituant des difficultés opérationnelles majeures. Elle a également été entravée par d'autres obstacles : contraintes bureaucratiques imposées par le Gouvernement, impraticabilité des routes pendant la saison des pluies, manque de moyens des partenaires humanitaires, mais aussi insuffisance de financement. Ainsi, au 15 novembre, le plan d'action humanitaire pour le Soudan n'était financé qu'à 49 %.

III. Résultats obtenus par la MINUAD

34. Durant la période considérée, la mission a continué de centrer ses activités sur les trois priorités stratégiques correspondant à ses objectifs révisés (S/2014/279) que le Conseil de sécurité a approuvées dans ses résolutions 2148 (2014) et 2173 (2014).

A. Processus de paix sans exclusive

Négociations

35. Le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a poursuivi ses consultations avec les parties au conflit dans le but de parvenir à des pourparlers directs entre les mouvements armés et le Gouvernement. À Kampala du 2 au 6 août, une délégation de la MINUAD a tenu des consultations au niveau technique avec de hauts responsables du MJE-Gibril, de l'ALS-MM et de l'ALS-AW pour déterminer dans quelle mesure les mouvements seraient prêts à participer au dialogue national annoncé par le Président Omar el-Béchir en janvier. Les mouvements ont exprimé leur réticence à participer au dialogue national dans sa conception actuelle, mais ont réaffirmé leur souhait de prendre part à des pourparlers directs sous les auspices du Front révolutionnaire soudanais en dehors du Soudan. Le 8 août, dans un accord signé à Paris avec le Parti de l'Oumma, le Front révolutionnaire soudanais a déclaré être prêt à cesser les hostilités pour permettre un dialogue national crédible.

36. De nouveaux progrès ont été accomplis dans la synchronisation des deux voies de médiation sur le Darfour et les deux régions. À l'issue d'une réunion tenue à Khartoum le 18 août entre le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, l'Envoyé spécial pour le Soudan de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Médiateur en chef conjoint, il a été convenu : a) que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau était le plus à même, de par son large mandat sur le Soudan, d'engager les mouvements armés à participer au dialogue national et de faciliter cette participation; b) que les pourparlers préalables et les activités de renforcement de la confiance constituaient une première étape indispensable au rapprochement des parties; c) que le Document de Doha pour la paix au Darfour visait à remédier à d'importantes causes profondes propres à la région et au Darfour, qu'il fallait continuer de l'appuyer et qu'il convenait à cette fin de consulter le Gouvernement du Qatar et de rechercher son soutien; d) qu'une période de pourparlers directs entre le Gouvernement et les mouvements armés du Darfour s'ouvrirait en septembre pour favoriser la progression du dialogue national.

37. Dans le prolongement de ces discussions, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, le Médiateur en chef conjoint, l'Envoyé spécial du Secrétaire général et

l'Envoyé spécial de l'IGAD ont tenu, du 30 août au 3 septembre, une série de réunions avec les dirigeants du MJE-Gibril, de l'ALS-AW, de l'ALS-MM, du Front Est et du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N), ainsi qu'avec des représentants du Parti de l'Oumma et du Parti unioniste démocratique, pour évoquer les modalités de leur participation au dialogue national. Les mouvements se sont déclarés prêts à mettre fin à la guerre au Soudan et à réunir en un seul les processus de médiation sur le Darfour et avec le SPLM-N. Tout en ayant des appréhensions quant à la crédibilité du processus, ils se sont déclarés disposés à envisager d'y participer à condition que celui-ci soit global et prévoie un programme solide susceptible de mener à la paix. Ils ont fait valoir que tout engagement en faveur de pourparlers préalables devait être précédé d'un accord sur la cessation des hostilités.

38. Le 4 septembre, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau a facilité des pourparlers entre les représentants du Comité préparatoire et du Groupe de la Déclaration de Paris. Les pourparlers ont abouti à un accord sur des négociations initiales de cessation des hostilités, devant se tenir en dehors du Soudan, entre le Gouvernement et les mouvements armés du Darfour ainsi qu'entre le Gouvernement et le SPLM-N, sous l'égide d'un même facilitateur, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, mais dans le cadre de deux médiations parallèles distinctes. Il a également été convenu que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau faciliterait la tenue de négociations préparatoires sur les modalités du dialogue national. Le SPLM-N et les mouvements armés du Darfour ayant insisté pour signer l'accord en tant que Front révolutionnaire soudanais, le Comité préparatoire a refusé de signer un accord conjoint et deux accords identiques ont alors été signés le 5 septembre.

39. Les pourparlers préalables sur la cessation des hostilités, qui devaient initialement avoir lieu mi-octobre à Addis-Abeba, ont été reportés à la demande du Gouvernement soudanais pour permettre la tenue du congrès du Parti du congrès national du 17 au 25 octobre. Le Parti du congrès national a réélu le Président el-Béchir à la tête du parti et l'a désigné candidat du parti à la présidentielle de 2015. Les pourparlers menés sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine se sont tenus à Addis-Abeba du 12 au 16 novembre, tandis que les discussions sur le Darfour devraient avoir lieu du 23 au 27 novembre.

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

40. La mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour n'a guère progressé au cours de la période considérée. Le 25 août, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour a commencé l'intégration de 1 350 combattants du MJE-Soudan au sein des forces armées soudanaises, l'accent étant mis dans un premier temps sur l'inspection, l'enregistrement et la collecte d'armes à longue portée et collectives. La MINUAD, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial collaborent actuellement avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à la planification de la démobilisation de 724 ex-combattants qui ne remplissent pas les conditions pour être intégrés.

41. Le MJE-Soudan et le Gouvernement du Soudan ont continué de progresser dans la mise en œuvre des dispositions du Document de Doha relatives au partage du pouvoir. Le 4 septembre, le Président el-Béchir a nommé le Vice-Président du

Mouvement, El Tom Suleiman, au poste de Ministre fédéral des ressources humaines et Sabri Bakhit au poste de Ministre d'État chargé de l'agriculture.

42. La mise en œuvre du Fonds de reconstruction et de développement du Darfour s'est poursuivie. À la suite du versement sur le Fonds de 800 millions de livres soudanaises par le Gouvernement du Soudan l'année dernière, l'Autorité régionale pour le Darfour a indiqué que 70 % des 315 projets de développement entrepris au début de 2014 étaient en voie d'achèvement. Ces projets portent sur l'éducation, la santé, l'eau et la reconstruction ainsi que les centres locaux de promotion des jeunes et des femmes. Le 15 octobre, l'Autorité a accusé réception d'un nouveau versement de 900 millions de livres soudanaises du Gouvernement du Soudan, qui servira à achever l'ensemble des 315 projets. Par ailleurs, l'État du Qatar et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont récemment signé un accord de subvention d'un montant de 88,5 millions de dollars portant sur l'exécution de projets de reconstruction et de développement au Darfour.

43. Les préparatifs liés à l'ouverture du processus de dialogue et de consultation internes au Darfour ont été menés à bonne fin. En août et septembre, le comité chargé de la mise en œuvre du processus a tenu des réunions consultatives dans les capitales des États du Darfour septentrional, du Darfour méridional et du Darfour central avec les gouverneurs, les assemblées législatives, des membres du mécanisme de suivi de la société civile et autres parties prenantes pour sensibiliser au processus de dialogue et de consultations internes au Darfour et rallier leur coopération. Des réunions similaires ont été organisées avec la diaspora darfourienne à l'étranger, les dirigeants des mouvements armés non signataires et les médias. Si le processus dans son ensemble bénéficie d'un solide appui, l'insécurité qui persiste dans certaines régions du Darfour pourrait néanmoins compliquer l'organisation d'un dialogue global dans certaines localités. Le processus de dialogue et de consultation internes doit commencer le 1er décembre.

44. Si le budget total du processus (1,7 million de dollars des États-Unis) est financé pour un quart par le Qatar, il est à craindre que la multiplication des retards dans le déblocage des contributions financières par le Gouvernement soudanais et par les bailleurs de fonds internationaux n'entame la bonne volonté et la dynamique créées par le lancement du Comité de mise en œuvre le 26 mai 2014.

B. Protection des civils

Protection physique

45. Durant la période considérée, la mission a assuré une protection aux populations déplacées dans les camps et aux alentours des bases d'opérations, dans les villages, villes et marchés, dans les zones de retour et les lieux de collecte de bois, ainsi qu'à d'autres populations locales vulnérables. Le personnel militaire de la MINUAD a mené 16 803 patrouilles, dont 9 145 patrouilles de routine, 3 355 patrouilles de nuit, 1 796 escortes administratives, 1 038 escortes humanitaires, 1 123 patrouilles de proximité et 346 patrouilles de longue distance. La police de la MINUAD a mené au total 7 628 patrouilles, dont 4 237 à l'intérieur des camps de déplacés, 3 125 dans les villages, villes et marchés, 223 dans les zones de collecte de bois et 43 dans les zones de retour. Sur ce total, 833 étaient de moyenne distance, 284 de longue distance et 6 511 de proximité.

46. Les formations dispensées aux policiers soudanais se sont poursuivies dans les domaines de la police de proximité, de la protection rapprochée, du traitement des suspects, des enquêtes judiciaires et des techniques informatiques. La police de la MINUAD a organisé 12 cours à l'intention de 329 policiers sur les droits de l'homme, les techniques informatiques de base, la police de proximité, les enquêtes judiciaires, la détention et le traitement des suspects, la protection des hautes personnalités, ainsi que 12 formations aux droits de l'homme et à la protection de la famille et de l'enfance à l'intention de 807 volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés pour prévenir la criminalité dans les camps et assurer la coordination avec les institutions de justice pénale du Darfour.

47. En août, après avoir pris connaissance du projet du Gouvernement de mener des opérations de bouclage et de fouille à l'intérieur du camp de déplacés de Kalma (Darfour méridional), la MINUAD est allée au-devant des autorités nationales et locales pour tenter de prévenir les violences. Tout en continuant de revendiquer leur droit souverain d'entrer dans le camp, les autorités locales ont convenu que toute opération gouvernementale devait être entièrement coordonnée avec la MINUAD. La mission a exhorté les autorités gouvernementales à respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme et le droit international humanitaire dans le cadre des mesures de sécurité. Le 20 août, le Représentant spécial conjoint a rencontré les dirigeants du camp pour les assurer à nouveau de la protection de la MINUAD en cas d'opérations de fouille et leur demander de coopérer avec le Gouvernement. La mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont par la suite mis au point des plans de préparation en cas de montée des tensions dans le camp de Kalma. Le renforcement de la présence de la MINUAD opéré par la conduite de patrouilles quotidiennes et la création de la base opérationnelle temporaire à proximité du camp a amélioré les capacités de protection de la mission. Les démarches et les interventions effectuées par la direction de la MINUAD au niveau national ont également contribué à apaiser les tensions et à améliorer la sécurité. Aucune opération n'a été menée dans le camp de Kalma au cours de la période considérée.

48. Le 8 octobre, des représentants des quelque 13 200 déplacés du camp de Labado, craignant de subir les représailles des milices arabes armées se trouvant à la périphérie du camp à la suite d'affrontements avec les Rizeigat du nord, se sont présentés à la base d'opérations de la MINUAD à Labado (Darfour oriental) pour demander une protection. Après l'intervention de la mission auprès des principaux chefs locaux, des dirigeants des camps de déplacés et du Gouvernement pour régler la situation, un accord a pu être trouvé et la milice s'est retirée.

49. À Nertiti (Darfour central), des affrontements entre l'ALS-AW et les forces armées soudanaises le 15 octobre ont également poussé les déplacés du camp de Straha à rechercher une protection à la base d'opérations de la MINUAD. La mission a alors réagi en procédant à des patrouilles de confiance dans la zone et en restant en contact avec les déplacés jusqu'à ce que les conditions de sécurité s'améliorent.

Logistique et sécurité à l'appui des opérations humanitaires

50. Malgré la précarité des conditions de sécurité, la MINUAD a collaboré étroitement avec les organismes humanitaires pour accéder aux sites isolés et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en fournissant des escortes et un

appui logistique, en menant des missions conjointes intégrées et en contribuant à la sécurité de la zone. La mission a assuré au total 293 escortes humanitaires dans tout le Darfour et a, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, favorisé 18 évacuations sanitaires de civils grièvement blessés. La MINUAD a également facilité le transport de 778 kilogrammes de médicaments pour aider un dispensaire local à Mouhajeriya et le dispensaire du camp de déplacés de Labado le 5 août. L'opération logistique conjointe MINUAD-PAM a permis l'acheminement de 5 690 tonnes de vivres et de 22 tonnes d'articles non alimentaires dans tout le Darfour.

Environnement protecteur

51. Au cours de la période considérée, la MINUAD a recensé 210 violations des droits de l'homme (406 victimes) dans tout le Darfour : 10 cas d'arrestation et de détention arbitraires (36 victimes); 87 violations du droit à l'intégrité physique (202 victimes), dont 15 cas d'enlèvement (81 victimes); 47 violations du droit à la vie (69 victimes); 66 cas de violences sexuelles et sexistes (99 victimes). Quatre-vingt-cinq des 204 violations ont été attribuées aux forces de sécurité du Gouvernement et trois cas (13 victimes) à l'ALS-AW. Cent vingt-deux violations (196 victimes) ont été attribuées à des éléments armés inconnus, appartenant dans la majorité des cas à des milices arabes selon les victimes. Cent soixante-sept cas ont été vérifiés par la MINUAD, mais les 43 restants n'ont pas pu l'être en raison de l'insécurité et des difficultés d'accès aux sites isolés.

52. Pour souligner les problèmes en matière de droits de l'homme au Darfour, la MINUAD et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont publié le 31 octobre 2013 un rapport conjoint sur la situation des droits de l'homme au Darfour en 2013. Les observations du Gouvernement soudanais seront rendues publiques au fur et à mesure de leur réception.

53. S'agissant de la protection de l'enfance, l'ALS-MM a mis en place le 6 août un mécanisme opérationnel pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats. Le 6 octobre, Musa Hilal a lancé un plan stratégique local visant à faire cesser l'utilisation d'enfants dans les affrontements inter et intra-ethniques au Darfour septentrional. Ce plan a été adopté par les chefs tribaux des Rizeigat du nord, des Beni Hussein, des Fours, des Tamas et des Gimirs dans plusieurs régions du Darfour septentrional.

54. La MINUAD a recensé 66 cas de violences sexuelles liées au conflit (99 victimes dont 30 mineures). Trente-six de ces cas ont été signalés à la police gouvernementale et seuls neuf ont fait l'objet d'une enquête, aboutissant à quatre arrestations. Il s'agissait de viol dans 55 cas (88 victimes dont 28 mineures) et de tentative de viol dans 11 cas (11 victimes dont 2 mineures). Selon les victimes, les auteurs étaient des hommes armés non identifiés dans 45 cas (67 victimes) et des membres des forces armées soudanaises, des forces d'appui rapide ou de la police gouvernementale dans 21 cas (32 victimes). Le phénomène du sous-signalement et du non-signalement des faits reste un obstacle majeur dans la lutte contre l'impunité. Les victimes craignent la stigmatisation et les représailles et refusent parfois de porter plainte contre les membres des forces de sécurité, des forces armées supplétives et des forces paramilitaires. De nombreuses victimes refusent également de comparaître, préférant avoir recours à un règlement à l'amiable, parfois contre l'avis de leur avocat. Il règne un manque de confiance à l'égard des services de police, en particulier lorsque les auteurs des faits appartiennent à des

groupes armés. Nombre de postes de police sont mal équipés pour donner suite aux plaintes des civils.

55. À Al-Fasher le 18 septembre, le Tribunal spécial pour les crimes au Darfour a rendu son jugement dans l'affaire des quatre hommes accusés d'avoir agressé et volé des membres du personnel de la MINUAD et violé une policière le 10 avril à Al-Fasher. L'un des accusés a été acquitté et les trois autres condamnés pour vol à main armée à trois ans d'emprisonnement et à une amende de 6 700 dollars au profit des victimes du viol et du vol. L'un des condamnés a également été déclaré coupable de viol et condamné à cinq ans de prison supplémentaires et à 100 coups de fouet.

56. Le 28 août, un Tchadien accusé d'avoir violé et agressé physiquement une enfant de 10 ans à Kolbos (Darfour occidental) le 16 mai a été condamné à 10 ans d'emprisonnement. Dans une autre affaire, un agent de la défense civile accusé d'avoir violé une déplacée de 14 ans du camp de Ardamata le 29 décembre 2013 a été renvoyé des fins de la poursuite et remis en liberté par suite de la non-comparution répétée du plaignant et de la victime. À Geneina le 27 octobre, un mineur de 17 ans a été condamné à 10 ans de prison pour avoir violé et mis enceinte une fille de 14 ans en janvier 2013. Le 5 novembre, un soldat des forces armées soudanaises de 25 ans a été condamné à 10 ans de prison, à une amende de 3 000 livres soudanaises et à une indemnité de 2 000 livres soudanaises pour avoir enlevé et violé une fille de 13 ans en février 2014.

57. Le 2 novembre, les médias ont rapporté que plus de 200 femmes et filles avaient été violées à Thabet (Darfour septentrional) les 30 et 31 octobre par des soldats des forces armées soudanaises. Une première mission militaire de vérification de la MINUAD dépêchée le 4 novembre de Changel-Tobaya pour enquêter sur les faits n'a pas été autorisée à entrer dans le village. Au cours des jours qui ont suivi, la mission a poursuivi ses démarches auprès du Gouvernement, y compris au plus haut niveau, pour obtenir accès à Thabet. Le 9 novembre, la MINUAD a fini par pouvoir envoyer une mission intégrée afin de prendre contact avec la population locale. Toutefois, en raison en partie de la forte présence militaire et policière à Thabet, les constatations de l'équipe n'ont pas pu être concluantes et de plus amples investigations sont nécessaires. La MINUAD continue à demander aux autorités soudanaises d'autoriser une petite équipe à enquêter sur les faits de viol dénoncés. L'équipe est en attente et prête à être déployée immédiatement par voie terrestre ou aérienne. L'autorisation n'a pas encore été obtenue.

58. À l'appui de ses activités dans le domaine de l'état de droit, la MINUAD a dispensé des formations sur l'administration des prisons et le traitement des délinquants à 161 agents pénitentiaires nouvellement recrutés à Geneina et Nyala. La mission a également favorisé l'organisation d'une formation des formateurs à l'intention de 20 agents pénitentiaires et d'activités de formation pratique (soudure, métallurgie, vannerie, perlage, confection de vêtements) à destination de 32 détenus de la prison fédérale de Challa et de la prison pour femmes de Kheir Kanaga pour améliorer leurs perspectives de réinsertion sociale.

59. La MINUAD a continué de mettre en œuvre des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre visant à réduire l'exposition des jeunes aux risques d'être recrutés par les groupes armés ou de tomber dans la délinquance. Sur les 25 projets approuvés pour 2013/14, 15 ont été menés à bien et transférés aux populations locales par l'intermédiaire des ministères de tutelle compétents et les 10 restants

sont en voie d'être achevés. Ciblant plus de 1 600 jeunes à risque, ces projets portent sur le développement des compétences professionnelles et sur l'amélioration de l'accès à la santé, à l'éducation, aux moyens de subsistance et aux installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour 70 000 personnes.

60. Au cours de la période considérée, la MINUAD et le Service de la lutte antimines des Nations Unies ont commencé la destruction d'un arsenal de plus de trois millions de munitions d'armes légères dans la base d'opérations de Zam Zam (plus de 266 000 munitions ont déjà été détruites). Dans le cadre de la gestion sécurisée des armes et des munitions, quatre conteneurs maritimes devant servir à stocker les armes et les munitions rendues ont été livrés à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour. La mission a prêté son concours à la police gouvernementale en procédant à la remise en état de trois installations de stockage d'armes et de munitions à Al-Fasher.

C. Prévention et atténuation des conflits intercommunautaires

61. Compte tenu de la poursuite des conflits intertribaux, la MINUAD a poursuivi ses démarches auprès des chefs tribaux et des autorités pour encourager la coexistence pacifique. La mission a multiplié les contacts auprès de l'administration autochtone et des chefs tribaux au Darfour septentrional et au Darfour occidental, des autorités de ces États et des forces armées soudanaises pour contenir les affrontements violents entre les Rizeigat du nord et les Beni Hussein à El Sireif (Darfour septentrional) et parvenir à une réconciliation authentique. Entre le 18 et le 21 septembre, les chefs coutumiers des Rizeigat du nord et ceux des Beni Hussein à Geneina (Darfour occidental), Nyala (Darfour méridional) et Zalingei (Darfour central) ont mis en place un comité de paix et mené des campagnes dans la zone d'exploitation aurifère de Jebel Amer.

62. Les efforts de réconciliation déployés par les chefs tribaux ont permis de faire cesser les hostilités et de rétablir un calme relatif à El Sireif. La MINUAD a encouragé les chefs à poursuivre les consultations avec les Rizeigat du nord afin de lever le blocus de la route El Sireif-Kabkabiya-Saraf Omra, qui empêchait la circulation des civils et entravait le commerce régional. La route a été rouverte le 28 septembre. Les tensions autour de la question de l'exploitation future de la mine d'or de Jebel Amer subsistent.

63. Devant le regain de tension entre les Rizeigat du sud et les Maaliya au Darfour oriental, la MINUAD a poursuivi le dialogue avec les autorités fédérales et étatiques et avec la Commission Vérité, justice et réconciliation. La mission a multiplié les contacts avec le Gouverneur du Darfour oriental et le Nazir adjoint des Rizeigat du sud, ainsi qu'avec des membres d'organisations de la société civile du Darfour à Khartoum, les exhortant à prendre sans retard des mesures pour faire cesser les combats et faire sortir le processus de réconciliation de l'impasse. Une équipe spéciale formée de huit représentants des deux tribus a été constituée pour relancer le processus. Le Procureur du Darfour oriental a informé la mission que trois suspects avaient été arrêtés dans le cadre de l'enquête sur les affrontements ayant opposé les Maaliya et les Rizeigat au Darfour oriental en août 2014. En outre, quatre enquêteurs et cinq juges ont été nommés afin de rechercher et de poursuivre les personnes suspectées d'avoir participé aux combats. En dépit de ces efforts, le processus de réconciliation n'a guère avancé pendant la période considérée. Si les

autorités ne prennent pas des mesures concrètes pour mettre fin à ce conflit qui n'a que trop duré et pour régler les différends relatifs à la propriété, au contrôle et à l'utilisation des terres et autres ressources, le cycle de la violence risque de se perpétuer.

64. Fin juillet, la MINUAD a rencontré les chefs coutumiers des Rizeigat du nord et ceux des Zaghaouas au Darfour septentrional pour empêcher une nouvelle escalade des tensions entre les deux tribus et encourager le dialogue afin d'obtenir la libération de 12 Zaghaouas et de 2 jeunes Arabes enlevés le mois précédent par l'ALS-Unité dans le village de Goba. Afin de régler les tensions entre les deux tribus du Darfour septentrional, Musa Hilal et les chefs zaghaouas ont organisé une conférence de réconciliation fin septembre qui a abouti à la signature d'un accord entre les Zaghaouas et les Rizeigat du nord et à la libération des otages le 26 octobre.

65. Dans le prolongement d'une conférence de réconciliation organisée sous l'égide d'un comité composé de chefs des tribus Nuba, Misseriya, Hawazima, Dar-Hamid, Bidiryia, Berti et Choueihat, et en présence du second Vice-Président, du Ministre d'État chargé de la justice et des Gouverneurs du Darfour oriental et du Kordofan occidental, un accord a été signé entre les Hammar et les Maaliya à Al Foula (Kordofan occidental) le 27 septembre. Les deux parties se sont engagées à mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'accord afin de régler les questions du partage des ressources, du prix du sang (*diya*) à verser et du retour des Hammar vivant sur le territoire des Maaliya (et vice versa). À la fin du mois d'octobre, les Hammar et les Maaliya avaient regagné leurs territoires respectifs.

66. Ayant été informée de la reprise des tensions entre les Fallata et les Habbaniya au Darfour méridional à la suite de vols de bétail le 6 septembre, la MINUAD a organisé des réunions avec les chefs tribaux et les autorités étatiques pour encourager le dialogue entre les deux communautés. Ces efforts ont abouti à la création d'un comité de médiation dans le but de poursuivre le dialogue en faveur de la paix. La mission s'est également entretenue avec des représentants de l'État du Darfour méridional pour les exhorter à régler la question, toujours en suspens, de la démarcation de la frontière, ce qui a contribué à apaiser une situation potentiellement explosive entre les deux tribus.

67. À l'approche de la saison des migrations, la MINUAD a continué à promouvoir la coexistence pacifique entre les agriculteurs et les pasteurs en encourageant le dialogue entre les acteurs locaux sur la question de l'accès partagé aux ressources naturelles. Pendant la période considérée, elle a organisé 32 réunions avec les autorités locales, les chefs des communautés locales de pasteurs et d'agriculteurs, les comités de protection de l'agriculture et les comités de coexistence pacifique dans les cinq États du Darfour. Des démarches semblables ont été entreprises auprès des autorités du Darfour central du 30 au 31 octobre et la MINUAD a coorganisé une conférence sur la protection des récoltes et la coexistence pacifique à l'intention de 298 représentants de l'Administration autochtone, des autorités étatiques, du Conseil des partis politiques et autres institutions.

68. En septembre et octobre, pour appuyer l'action menée par les comités locaux de protection de l'agriculture, la mission a organisé, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, des campagnes en faveur de la paix au Darfour septentrional et au Darfour occidental

auprès des agriculteurs et des pasteurs. Ces campagnes ont été menées dans le cadre d'ateliers communs organisés avec les chefs traditionnels et la Commission foncière du Darfour et qui ont consisté à comparer les systèmes traditionnels de propriété foncière aux autres régimes fonciers et à sensibiliser au partage des ressources naturelles pour préserver les moyens de subsistance et promouvoir la coexistence pacifique.

IV. Mise en œuvre des résultats de l'examen stratégique

69. Au cours des derniers mois, la mission a continué de recentrer ses activités sur les trois priorités stratégiques nouvellement définies, mis fin à l'exécution d'autres tâches et procédé à une évaluation complète et à un ajustement de ses moyens en personnel et en matériel, comme indiqué dans la lettre que j'ai adressée au Conseil de sécurité le 15 septembre (S/2014/670). La rationalisation des effectifs de la MINUAD est achevée. Au total, 1 260 postes doivent être supprimés, dont 770 durant l'exercice 2014/15 et 490 pendant l'exercice 2015/16. En outre, 56 postes seront transformés en postes d'agent recruté sur le plan national en 2014/15.

70. La MINUAD a également reconfiguré sa flotte aérienne. Quatre avions et deux hélicoptères ont ainsi été retirés. Par ailleurs, la mission procède actuellement au déploiement de 400 véhicules au profit de la mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

71. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont élaboré le cadre stratégique intégré pour 2014-2016, principal mécanisme de planification, de mise en œuvre et de suivi de leurs initiatives communes. Ce cadre, qui s'articule autour des trois priorités stratégiques, est conforme aux principaux documents et stratégies applicables, notamment le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2012-2016, le Plan stratégique d'intervention humanitaire pour 2014 et la Stratégie de développement du Darfour.

72. Par ailleurs, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire, la MINUAD achève la mise en œuvre d'un système d'alerte et réaction rapide qui comporte un mécanisme de suivi et d'évaluation permettant de mesurer l'impact des activités de protection des civils conduites par la mission.

73. La composante militaire de la mission a intensifié sa coopération avec le Gouvernement et les mouvements armés pour promouvoir la liberté de circulation du personnel de la MINUAD en renforçant les liens avec les autorités compétentes à tous les niveaux. La composante militaire a également créé une équipe d'appui et d'évaluation de l'état de préparation opérationnelle qui se rend dans les bases d'opérations pour vérifier que les procédures opérationnelles permanentes, les directives et les instructions sont bien appliquées. Les consultations se sont poursuivies avec les pays qui fournissent des contingents afin d'améliorer la qualité du matériel de leurs contingents, l'efficacité opérationnelle et la formation préalable au déploiement sur les questions de protection des civils. Les deux nouveaux secteurs militaires devraient être opérationnels en décembre 2014, ce qui permettra d'améliorer encore la coordination entre toutes les composantes de la mission.

74. La composante de police a examiné la manière dont les patrouilles sont effectuées, en privilégiant la qualité plutôt que la quantité. Ainsi, pendant la période

considérée, les échanges se sont multipliés avec les chefs locaux des camps de déplacés, ce qui a permis d'améliorer la collecte d'informations, notamment sur les violences sexuelles et sexistes. Dans le cadre du plan de mise en œuvre des résultats de l'examen stratégique, la composante de police a également centré son action sur le recrutement de policiers, en coordination étroite avec les pays fournisseurs de personnel de police.

V. Aspects financiers

75. Dans sa résolution 68/297 du 30 juin 2014, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, au titre de l'Opération, des dépenses d'un montant maximum de 639 654 200 dollars pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2014.

76. Au 25 novembre 2014, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de la MINUAD s'élevait à 192,0 millions de dollars et le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 295,0 millions de dollars. À la même date, les dépenses au titre des contingents et des matériels leur appartenant ont été remboursées pour les périodes s'achevant le 31 mai 2014 et le 31 mars 2014, respectivement, conformément au calendrier trimestriel.

VI. Observations et recommandations

77. Depuis mon dernier rapport (S/2014/515), les affrontements entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés et les accrochages entre tribus ont continué de peser sur la situation de la population civile dans l'ensemble du Darfour. La lutte pour les ressources disponibles, le blocage des routes migratoires et les problèmes de propriété foncière continuent d'alimenter les affrontements intercommunautaires. J'encourage le Gouvernement soudanais et les chefs tribaux à redoubler d'efforts pour contenir la situation des conflits intertribaux, notamment en s'attaquant aux causes profondes du conflit. Le Gouvernement soudanais devrait exhorter les communautés touchées à respecter l'action menée par les médiateurs locaux et à faire comprendre à toutes les parties prenantes combien il importe que les accords conclus soient respectés.

78. Les rivalités intertribales et les tensions intercommunautaires, en particularité au Darfour central, au Darfour oriental et au Darfour septentrional, les affrontements et les attaques de représailles entre le Gouvernement et les mouvements armés ainsi que les frappes aériennes perpétuent un climat d'insécurité et d'impunité. Dans certains secteurs, cette insécurité a été exacerbée par une présence insuffisante de la force publique, ce qui a posé des problèmes de protection, les personnes déplacées et les populations locales ayant été constamment harcelées par les milices arabes et les rebelles de l'ALS-AW.

79. Je demeure gravement préoccupé par les conditions d'insécurité dans lesquelles le personnel de la MINUAD et les équipes humanitaires travaillent au Darfour. À cet égard, je condamne avec la plus grande fermeté les attaques du 30 août et du 16 octobre, qui ont coûté la vie à un membre du personnel local de la mission et à trois Casques bleus éthiopiens. Je voudrais exprimer une nouvelle fois

mes condoléances au Gouvernement éthiopien et aux familles des Casques bleus qui ont fait le sacrifice suprême pour la paix au Darfour. Je présente également mes condoléances les plus sincères à la famille de l'agent local des Nations Unies qui a perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions.

80. Je me félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour relatives au partage du pouvoir et aux arrangements de sécurité entre le Gouvernement soudanais et le MJE-Soudan. À cet égard, j'exhorte le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice à accélérer l'achèvement du processus de vérification du Mouvement, qui n'a que trop tardé. Je saisis cette occasion pour remercier le Gouvernement qatarien de son appui et de son engagement indéfectibles en faveur de la paix, de la stabilité et du développement au Darfour. Le lancement du processus de dialogue et de consultation internes au Darfour devrait donner une impulsion plus que nécessaire à la mise en œuvre du Document de Doha et au processus de paix au Darfour en général. Je demande donc aux autres États Membres, notamment au Gouvernement soudanais, de verser également des contributions pour permettre la mise en œuvre de ce processus.

81. Je salue les efforts déployés par le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint pour amener le Gouvernement soudanais et les chefs des mouvements armés à tenir des pourparlers directs sur le dialogue national auquel a appelé le Président el-Béchir. Je me réjouis par ailleurs que les voies de médiation sur les deux secteurs et le Darfour aient été synchronisées sous les auspices des ex-Présidents Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, permettant ainsi aux parties de participer au dialogue national. À cet égard, le Médiateur en chef conjoint et mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud ont joué un rôle crucial, et je les en remercie. Le dialogue national lancé par le Président el-Béchir reste le meilleur moyen de parvenir à instaurer une paix durable au Soudan, et j'appuie pleinement un processus transparent et ouvert à tous.

82. La collaboration et la coordination entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais sont indispensables pour que la mission puisse s'acquitter de son mandat. Au cours de la période considérée, tous deux ont travaillé en étroite liaison afin d'apaiser les tensions dans le camp de Kalma et de régler les conflits communautaires. Si, d'une manière générale, les conditions d'accès sont bonnes, l'accès à certaines régions, en particulier du Darfour septentrional et du Darfour méridional, reste difficile, notamment dans les zones de conflit. Je suis gravement préoccupé par les restrictions d'accès à la région de Thabit, où la MINUAD a essayé d'enquêter de manière approfondie au sujet d'allégations de viols à grande échelle. Les tensions à ce sujet entre le Gouvernement et la mission doivent s'apaiser et des mesures concrètes doivent être prises pour découvrir la vérité. Le Gouvernement soudanais et la MINUAD ne doivent épargner aucun effort pour calmer les inquiétudes concernant la protection des civils innocents. Je suis prêt à travailler avec le Gouvernement soudanais à cet effet et j'ai donné pour instructions aux hauts responsables de l'Organisation de maintenir le contact avec leurs interlocuteurs au sein du Gouvernement afin de régler ce problème.

83. Je voudrais souhaiter la bienvenue à Abiodun Bashua, Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint par intérim, et à Abdul Kamara, nouvel adjoint du Représentant spécial conjoint. Je tiens à exprimer ma gratitude à Mohamed Ibn Chambas pour le dévouement dont il a fait montre pendant son

mandat de Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint auprès de la MINUAD, qui s'est achevé le 9 octobre 2014. Je voudrais enfin exprimer mes sincères remerciements aux hommes et aux femmes de la MINUAD et à tous les agents humanitaires pour les efforts qu'ils déploient inlassablement au Darfour dans le cadre de notre mission commune : venir en aide aux populations vulnérables touchées par le conflit et contribuer à l'instauration d'une paix durable pour tous les habitants du Darfour.